



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 10148

Numéro SIREN : 431 476 001

Nom ou dénomination : A2 CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2015 sous le numéro de dépôt 6223



1500622801

DATE DEPOT :	2015-01-21
NUMERO DE DEPOT :	2015R006223
N° GESTION :	2000B10148
N° SIREN :	431476001
DENOMINATION :	A2 CONSULTING
ADRESSE :	14 r d Ouessant 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2014/12/02
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR(S)

PG 2-17-14
CA

A2 CONSULTING

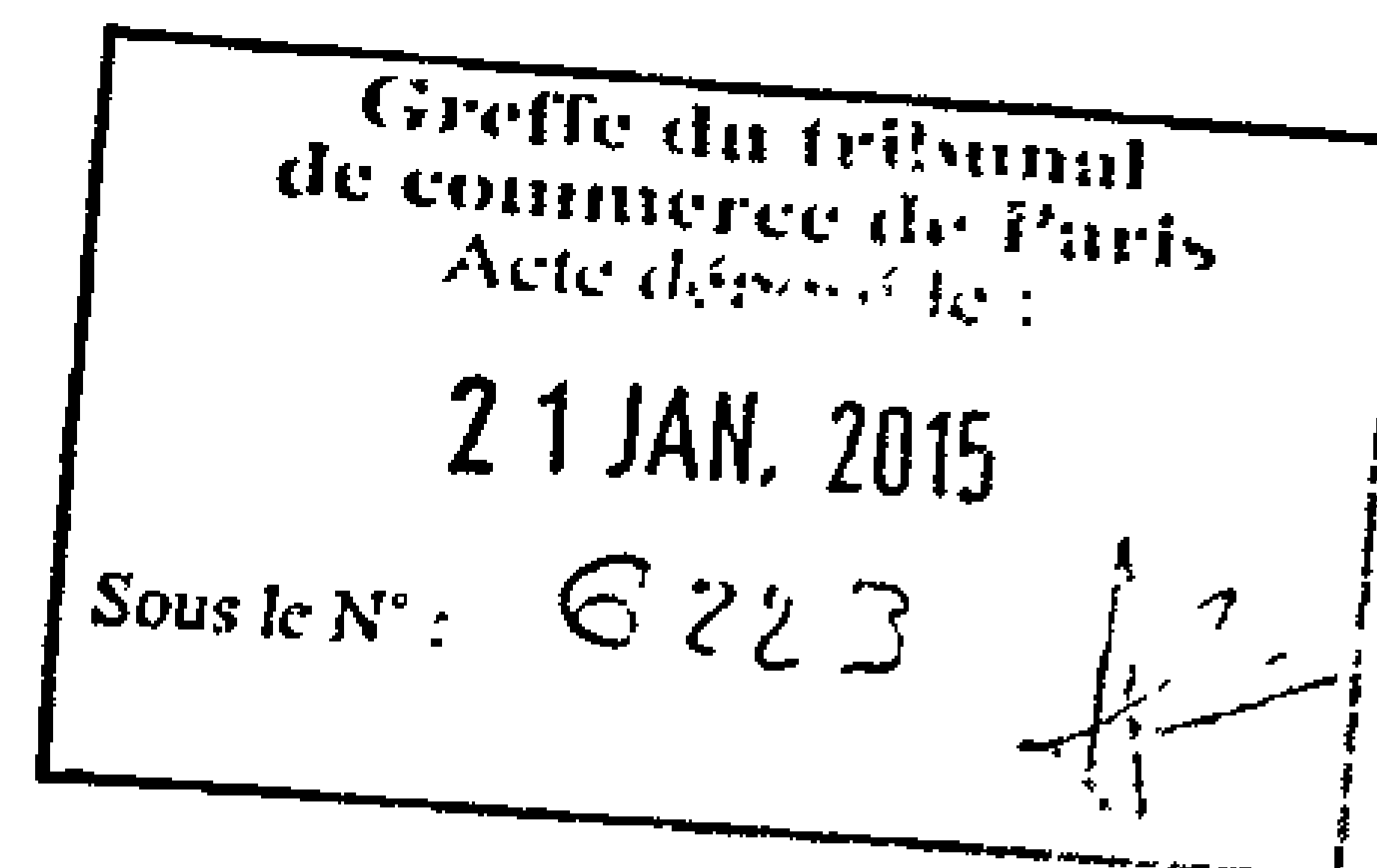
SA au capital de 62.100 €

Siège social:

**14 rue d'Ouessant -
75015 PARIS**

431 476 001 RCS PARIS

Oes Consulting



**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :
DU 2 DÉCEMBRE 2014.**

L'an deux mille quatorze,

le deux Décembre à dix-huit heures trente,

au siège social de la Société, à Paris 15^{ème}, 14 rue d'Ouessant,

les actionnaires de la Société A2 CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 14 Novembre 2014.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom que, le cas échéant, en qualité de mandataire.

Monsieur Jacques SCHRAMM préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Thomas CADOR et Monsieur François DERMY, les 2 membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs:

Monsieur Patrick GEORGELIN assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Cabinet REXCO Conseils, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée par lettre Recommandée avec accusé de réception en date du 14 Novembre 2014, est absent et excusé.

Madame Florence ARNOULD, Madame Aurélia BOUCHET et Monsieur Benjamin ROBLÈS, Délégués du Comité d'entreprise, ont chacun été régulièrement convoqués par lettre remise en main propre contre décharge en date du 14 Novembre 2014. Madame Florence ARNOULD est absente et excusée ; Madame Aurélia BOUCHET et Monsieur Benjamin ROBLÈS assistent à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que le quorum est atteint et qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. ...

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des actionnaires.
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'accusé de réception.
- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque représentant du Comité d'entreprise.
- La feuille de présence.
- Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'administration ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- la liste des candidats aux fonctions d'Administrateur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R.225-66 et suivants du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Il indique en outre que les mêmes documents et renseignements ont été communiqués dans les mêmes délais aux membres du Comité d'entreprise qui, à la suite de cette communication, n'ont présenté aucune observation.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel Administrateur en remplacement d'un Administrateur démissionnaire,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration.

Enfin la discussion est ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui figurent à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pascal LEFÈVRE[✓] de ses fonctions d'Administrateur de la Société, nomme ~~en~~ remplacement, et pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2014 :

- ✓ Monsieur Thomas CADOR, de nationalité française, né le 14 Août 1973 à Sainte-Clotilde (972), demeurant à MEUDON (92190), 19 ruelle des Ménagères ;

Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité. ✓

Monsieur Thomas CADOR a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Deuxième résolution

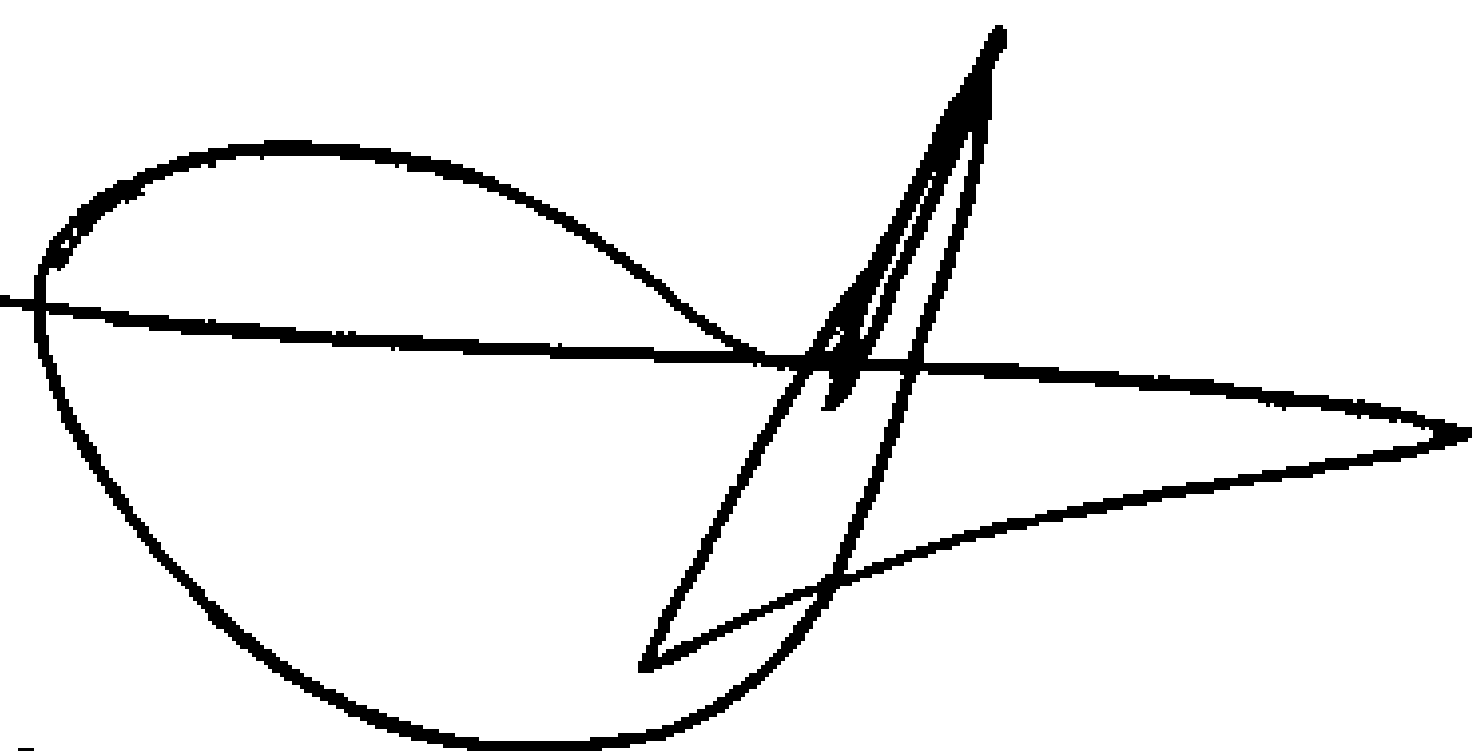
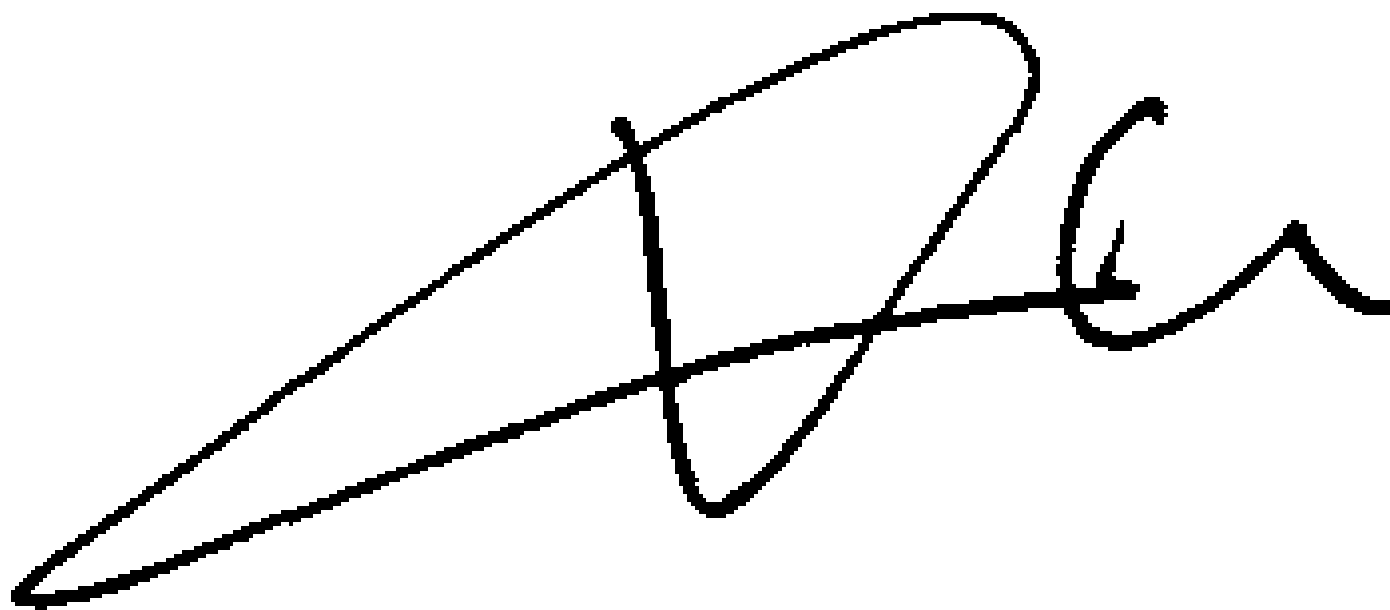
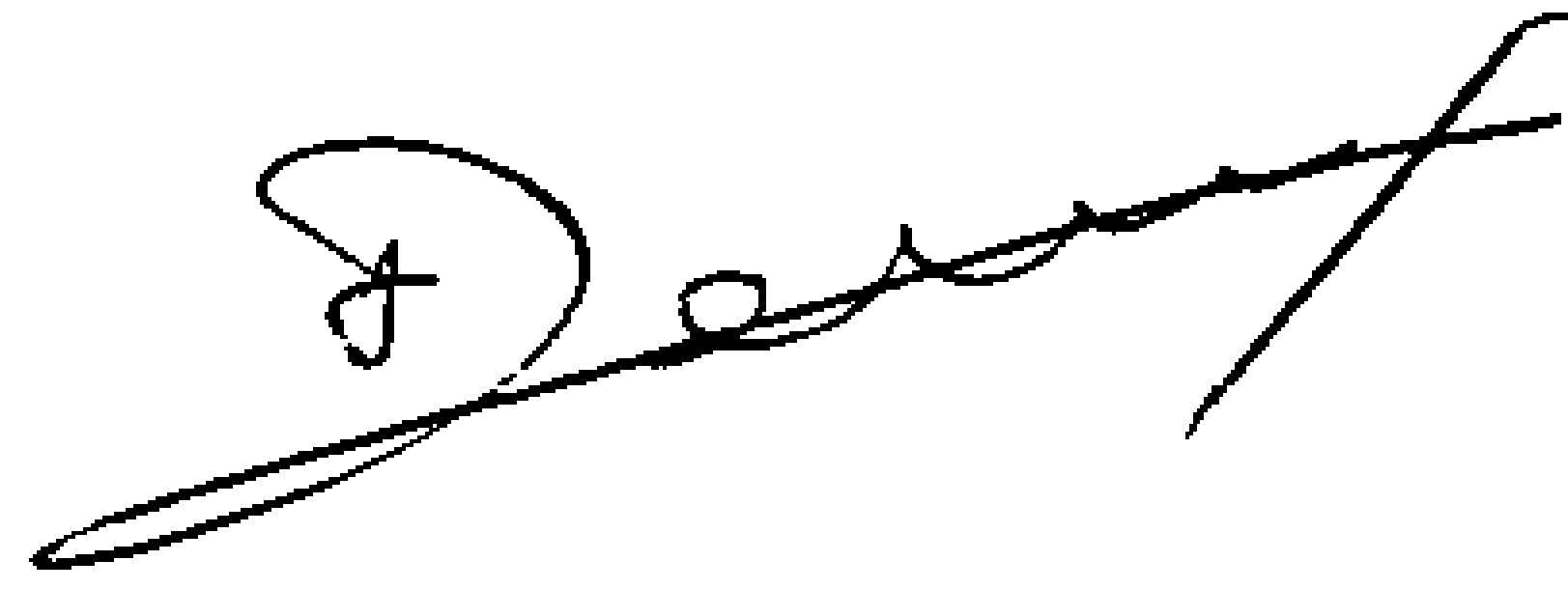
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

*Mise aux voix, cette résolution
est adoptée à l'unanimité.*

o O o O o

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

 Président, Jacques SCHRAMM	 Secrétaire Patrick GEORGELIN
 Premier Scrutateur Thomas CADOR	 Second Scrutateur François DERY